

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20251117-13CC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 novembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle annexe de la Mairie de Pont de Veyle sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		X		Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADOLET (suppléant)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI		X	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)	X		
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. RAPY		X		Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)	X				V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST		X	
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	X			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	X		
	D. BOYER	X				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
	A. GREMY	X				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET		X		Vonnas	S. REVOL		X	
	A. SANDRIN	X				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUING	X			Vonnas	A. GIVORD		X	
	S. MARECHAL GOYON	X				J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
						F. DUBOIS		X	
						J.-L. GIVORD		X	

Envoi de la convocation : 07/11/2025

Affichage de la convocation : 07/11/2025

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 29

- Alain GIVORD a donné pouvoir à Jean-François CARJOT
- Olivier MORANDAT a donné pouvoir à Christophe GREFFET
- Thierry CHARVET a donné pouvoir à Annick GREMY
- Marie-Ange BOST a donné pouvoir à Bruno PELLETIER

A l'unanimité, Madame Aurélie ALEXANDRINE est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT – Délibération Cadre Programmation pluriannuelle de l'assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Veyle actés par arrêté préfectoral du 8 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable des services déconcentrés de l'Etat en date du 6 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission eau potable, assainissement et milieux aquatiques du 21 Novembre 2024 ;

Considérant l'état des lieux des installations nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement mené dans le cadre des études de schémas directeurs sur le territoire des Communes de la Communauté de Communes de la Veyle ;

Considérant la nécessité de mener des travaux d'investissement pour mettre à niveau l'exploitation des installations d'une part, et maintenir en état ou réhabiliter le patrimoine nécessaire à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées d'autre part ;

Considérant l'enveloppe budgétaire qui doit être allouée à ces travaux ;

Considérant que lesdits travaux sont exclusivement financés par les redevances assainissement, les subventions et l'emprunt ;

Considérant que la capacité de désendettement de la collectivité et que l'impact tarifaire pour les usagers via l'augmentation des redevances doivent être maîtrisés ;

Considérant en conséquence que les investissements nécessaires se doivent d'être lissés sur des durées cohérentes avec les durées d'amortissement des équipements concernés ;

Considérant que des clauses de revoyure peuvent s'avérer nécessaires ;

La Communauté de Communes de la Veyle exerce la compétence assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2020.

Elle assure ainsi l'exploitation des 172 km de réseau et des 21 stations d'épuration.

Le fonctionnement du service hérité de l'histoire communale est très hétérogène :

- modes d'exploitation (14 systèmes sont exploités en régie, 3 en délégation de service public) ;
- financement du service : en 2025, le montant de la redevance assainissement collectif varie de 0,68€HT/m³ à 3,35 €/m³ ;
- connaissance des installations d'assainissement : certaines communes ne disposaient pas d'études et/ou de plans de leurs systèmes d'assainissement (réseau et station de traitement).

Aussi, dès la prise de compétence, il a été fait le choix de procéder à la réalisation ou à la mise à jour des schémas directeurs d'assainissement sur l'ensemble des 17 communes (Bey est exclusivement desservie en assainissement individuel).

Le travail de concertation réalisé avec chaque commune concernée a permis de définir les investissements à mener pour les années à venir.

Le financement de l'investissement, et par conséquent le montant de la redevance d'assainissement communale, ont été calculés pour chacune des communes, à partir des données issues des schémas directeurs d'assainissement. Si nécessaire, chaque commune procédera au vote de l'augmentation de la redevance en conseil municipal, en amont de la réalisation des travaux.

La programmation pluriannuelle de l'assainissement devra être réactualisée au cours de l'année 2029, les schémas directeurs des communes de Vonnas, Crottet, Chanoz-Châtenay et Cormoranche-sur-Saône étant en cours de révision ; ceux des communes de Laiz, Pont-de-Veyle et Mézériat devant être respectivement mis à jour en 2027 et 2028).

La Communauté de Communes de la Veyle souhaite marquer un fort engagement dans la mise à niveau du patrimoine nécessaire à l'exercice de la compétence assainissement collectif pour assurer la préservation de la qualité des milieux récepteurs tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité, à court, moyen et long terme.

Aussi, la PPI est structurée autour des 6 axes suivants, pour les années 2024-2033 :

	2024-2033		
	Dépenses	Recettes estimées	Reste à charge CC la Veyle
Travaux électromécaniques courants STEP	500 000 €		500 000 €
Etudes générales (diag, SDA...)	735 000 €	515 000 €	220 000 €
Réseaux (renouv/amélioration)	3 770 000 €	540 000 €	3 230 000 €
Réhabilitation STEP	8 920 000 €	2 980 000 €	5 940 000 €
Extension réseaux/ Mise à la côte regards	700 000 €	0 €	700 000 €
Traitement des Boues	365 000 €	0 €	365 000 €
TOTAL des PROGRAMMES	14 990 000 €	4 035 000 €	10 955 000 €

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la programmation pluriannuelle des investissements communautaires 2025-2029 relatifs à l'assainissement présentée en annexe 1, (sous réserve de l'encaissement du produit des redevances correspondant aux montants des travaux pour chaque commune) ;

PRECISE qu'une clause de revoyure sera effectuée en 2027 à l'issue des conclusions des schémas directeurs en cours de révision ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et à prendre tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 27.11.2025

Transmis en Préfecture le :

27.11.2025

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20251117-13DCC-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025